

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-106 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

19 SEP. 2024

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-106-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-106-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-106

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment :

- Les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents.
- La titularisation et la stagiairisation d'agents contractuels en catégorie C.
- La décision de l'éducation nationale actant l'ouverture d'une classe de maternelle à l'école Jean-Moulin pour la rentrée 2024-2025 et de la création d'un poste d'ATSEM.
- La suppression d'un poste à temps complet d'éducateur sportif (catégorie B) resté vacant depuis un départ en retraite en septembre 2023 et de maintenir un poste d'adjoint technique à temps non complet jusqu'à présent affecté au Kolysée afin de répondre aux évolutions des équipements sportifs.
- Les évolutions de carrières suite à la réussite de concours.
- La création de 4 postes d'adjoint d'animation à 11/35^{ème} (dont 3 seront pourvus en janvier 2025) pour répondre, d'une part, à la constante augmentation des rationnaires notamment sur l'école Jules-Ferry et pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis en milieu ordinaire présentant des troubles du comportement avec pour certains des notifications MDPH, d'autre part

- La création d'un poste à temps non complet 2h d'assistant d'enseignement artistique spécialité batterie pour accéder à la demande d'un agent et de son employeur principal de baisser sa quotité horaire (de 9h à 7h) pour la rentrée 2024-2025.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal		
Attaché	1	
Rédacteur principal 2ème classe		
Rédacteur		2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint administratif	1	
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien		
Agent de maîtrise principal	1	1
Agent de maîtrise		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique	2	
FILIERE SPORTIVE		
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe		1
Educateur des APS	1	
Opérateur des APS		1
FILIERE CULTURELLE		
Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe		
Assistant d'enseignement artistique	1	
Assistant de conservation		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		
Assistant socio-éducatif		
ATSEM	1	
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal 1 ^{ère} classe		1
Animateur principal 2 ^{ème} classe		
Animateur		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint d'animation	4	

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

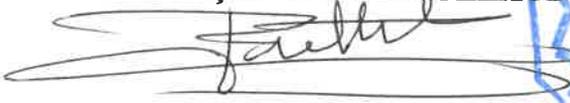
APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-106-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024